

Question écrite N° 2948

Amazon, Apple, Google et consorts : quel traitement fiscal en Suisse et dans le Jura ?

La Commission européenne a récemment admonesté différents pays de l'UE pour n'avoir pas taxé fiscalement, ou pas suffisamment et correctement, différentes entreprises mondialement actives sur l'internet.

Comme ces entreprises sont évidemment tout aussi actives en Suisse et dans le Jura, la question se pose de savoir de quelle manière leurs activités sont traitées fiscalement dans notre pays et dans notre région.

Le Gouvernement est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment sont traités fiscalement en Suisse et dans le Jura les sociétés et groupes tels qu'Amazon, Apple et Google, notamment ?
2. En particulier, la Suisse et le Jura retirent-ils des redevances fiscales de ces sociétés et groupes ?
3. Si d'aventure cette problématique n'avait pas été abordée et/ou traitée jusqu'ici, le Gouvernement peut-il s'en préoccuper et entreprendre toutes démarches utiles à cet effet ?

Delémont, le

19 octobre 2017

Au nom du Groupe PLR :


Alain Schweingruber